

# RÉGLEMENT DE L'ANIMATION COMMERCIALE

## ORGANISÉE le Samedi 23 MAI et le Dimanche 24 MAI 2020

### *Préambule :*

L'Union du commerce Douaisien, (UCD, Union des commerçants douaisiens)

Dont le siège est situé au 51 place du Barlet à DOUAI

Organise en partenariat avec la Ville de DOUAI, une animation commerciale permettant de gagner des bons d'achats chez les commerçants de la ville de Douai et ce pour mettre en avant et soutenir les commerces douaisiens forts impactés par la crise du covid 19.

L'animation sera ainsi nommée : « **48 heures pour acheter à Douai** »

Le présent règlement vise à préciser les conditions d'attribution et d'utilisation des bons d'achat offerts par la ville et ce dans la limite de l'enveloppe financière de la Ville fixée à 15 000€.

### **Principes de l'animation**

L'animation consiste à récompenser les clients, sous forme de bons d'achat uniquement utilisables le samedi 23 Mai et le dimanche 24 Mai 2020 (chez les commerçants douaisiens ayant fait le choix d'ouvrir au public, ce dimanche 24 mai 2020.

Les Magasins LECLERC /MATCH /CARREFOUR MARKET/PICARD/LIDL/ALDI /CARREFOUR CITY, CARREFOUR CONTACT, les stations essence, les produits pharmaceutiques et le tabac cigarettes et cigares ne sont pas concernés par cette animation commerciale

### **Date, lieu et déroulement de l'opération**

L'animation commerciale se déroulera **les samedi 23 et dimanche 24 mai 2020.**

Les bons d'achat seront distribués par **des membres bénévoles de l'UCD**

A 3 endroits différents :

\*Place d'armes au kiosque de 11h à 19h samedi et **dimanche 11H à 17h**

\*Rue de Paris de 10h à 18h uniquement le samedi

\*Rue Saint Jacques de 11 à 18h uniquement le samedi

## **Modalité d'obtention des bons d'achat offert par la Ville de Douai**

L'offre commerciale s'adresse à tous clients ayant effectués des achats (**montant au ticket d'un minimum 25€ achat**) dans la journée du samedi 23 Mai et dimanche 24 Mai chez les commerçants douaisiens autorisés par le présent règlement.

Les clients auront la possibilité, de se voir remettre un ou plusieurs bons d'achat, selon les tranches d'achats prévues sur présentation du ticket de caisse indiquant **l'enseigne** du commerce et **le montant** de leurs achats et **la date** du jour.

La valeur du bon d'achat sera proportionnelle au montant du ticket de caisse présenté, et en fonction des tranches d'achats figurant sur le tableau suivant.

## **Modalité d'utilisation des bons d'achat**

Les bons d'achat obtenus seront utilisables au choix : **uniquement le samedi 23 mai 2020 ou le dimanche 24 Mai 2020**

### **Valeur des bons d'achat :**

A partir de 25€ d'achat le client se verra remettre 1 bon d'achat de 5€

A partir de 50€ d'achat, il se verra remettre 2 bons d'achat de 5€

A partir de 75€ d'achat, il se verra remettre 3 bons d'achat de 5€

A partir de 100€ d'achat, il se verra remettre 4 bons d'achat de 5€

A partir de 125€ d'achat, il se verra remettre 5 bons d'achat de 5€

A partir de 150€ d'achat, il se verra remettre 6 bons d'achat de 5€

A partir de 175€ d'achat, il se verra remettre 7 bons d'achat de 5€

A partir de 200€ d'achat, il se verra remettre 8 bons d'achat de 5€

A partir de 225€ d'achat, il se verra remettre 9 bons d'achat de 5€

A partir de 250€ d'achat, il se verra remettre 10 bons d'achat de 5€

## **Précisions relatives aux bons d'achat**

Les bons d'achat ne pourront pas être attribués sous une autre forme que celle prévue au présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaletur en espèces ou en nature.

L'UCD se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'opération.

L'UCD ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte des bons d'achat.

Toute difficulté d'interprétation du présent règlement est de la compétence de l'UCD

## **Responsabilité**

L'UCD ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter la présente animation commerciale ou en modifier les conditions.

## **Dépôt, consultation et acceptation du règlement**

La participation à cette animation commerciale implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé à l'accueil de l'UCD 51 place du Barlet sis à Douai

Le règlement sera consultable en ligne sur les sites [http: www.ville-douai.fr](http://www.ville-douai.fr) et [www.douaicommerce.com](http://www.douaicommerce.com)

## **Protection des données à caractère personnel**

Les coordonnées indiquées sur les bons de participation serviront uniquement lors de la durée de l'animation commerciale et ne seront ni utilisées à d'autres fins ni divulguées à d'autres organismes. A la fin de l'animation commerciale, les bons de participation seront détruits.

## **Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

En cas de contestation sur l'interprétation et l'exécution des dispositions du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le Tribunal Administratif de Lille sera seul compétent.

